

# **Brigitte PEVERI-MARIONNEAU**

Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de PARIS

8 rue de VENTADOUR

75001 PARIS

Tel : 01.42.33.52.54

Fax : 01.40.26.28.37

[brigitte.peveri-marionneau@huissier-justice.fr](mailto:brigitte.peveri-marionneau@huissier-justice.fr)

[etude@huissiermarionneau.com](mailto:etude@huissiermarionneau.com)

---

**EXPEDITION**

## **P R O C E S - V E R B A L D E D E P O T D U R E G L E M E N T D U J E U - C O N C O U R S**

**“ ON GAGNE UNE HEURE ”**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE**

**A LA REQUETE DE :**

**Monsieur Franck MAURY**, né le 01/05/1977 à Châteaudun, de nationalité française, publicitaire, demeurant 242 boulevard Voltaire à PARIS 75011.

Sur la réquisition de Madame Marine GRISEZ, Chef de groupe au sein de l'Agence de Communication OPTIMUS dont le siège est sis 4 rue Bernard Palissy 92800 PUTEAUX.

**LEQUEL M'A FAIT EXPOSER :**

Qu'il souhaite organiser un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, du 03 octobre au 21 octobre à 08h00, à l'occasion du prochain changement d'heure prévu le 30.10.2016.

Qu'il me requiert d'avoir à rédiger le règlement de ce Jeu-Concours puis à le déposer aux rangs des minutes de l'étude afin de lui donner date certaine.

**POURQUOI DEFERANT A CETTE REQUISITION,**

**J'ai, Brigitte PEVERI-MARIONNEAU, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant 8 rue de Ventadour, 75001 PARIS, soussignée,**

Rédigé le Règlement du Jeu-Concours intitulé « ON GAGNE UNE HEURE », sur cinq pages, comprenant treize articles .

J'atteste que ce règlement est conforme aux dispositions légales régissant les jeux et concours et notamment les articles L.120-1, L.121-35 et L.121-36 du Code de la Consommation.

# REGLEMENT DU JEU

## « ON GAGNE UNE HEURE »

### 1/ L'ORGANISATEUR :

**Monsieur Franck MAURY**, né le 01/05/1977 à Châteaudun, de nationalité française, publicitaire, demeurant 242 boulevard Voltaire à PARIS 75011, organise du 03 au 21 octobre 2016 à 08h00, un jeu-concours intitulé « on gagne une heure », gratuit et sans obligation d'achat.

### 2/ LES PARTICIPANTS :

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse incluse, DOM-TOM exclus), et ayant plus de 18 ans.

Toute personne remplissant les conditions ci-dessus doit se connecter à l'adresse suivante :

[www.ongagneuneheure.com](http://www.ongagneuneheure.com), accessible également via Facebook.

Sera considérée comme participant au jeu-concours toute personne ayant validé son inscription.

La participation au jeu est limitée à une par personne.

Toute participation effectuée par quelque moyen que ce soit, notamment par une autre adresse électronique, au-delà de cette limite, sera invalidée.

Seront exclus du jeu-concours les proches de l'organisateur et les personnes ayant un lien juridique avec l'organisateur.

Participer au jeu-concours « on gagne une heure » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'engage à compléter le formulaire d'inscription avec des renseignements exacts.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas rempli le formulaire d'inscription conformément à ses pièces justificatives d'identité, qu'il devra éventuellement produire pour rentrer en possession de son lot.

### 3/ MODALITES DU JEU :

Ce jeu est accessible uniquement sur internet. Aucun autre mode de participation, notamment par courrier postal ne sera accepté.

Pour participer à ce jeu, les internautes doivent se rendre sur le site [www.ongagneuneheure.com](http://www.ongagneuneheure.com), accessible également via Facebook :

- Répondre à la question suivante :  
« le 30 octobre, vous gagnez une heure, qu'allez-vous en faire ? »
- Remplir le formulaire de participation en remplissant les champs obligatoires (nom, prénom, adresse mail), puis
- Cliquer sur « je participe ».

### 4/ DOTATIONS :

Ce jeu-concours est doté de :

- cinq montres connectées Swatch Touch Zéro One, d'une valeur commerciale unitaire de 125€ (prix public moyen).

Brigitte PEVERI-MARIONNEAU  
Huissier de Justice  
8, rue de Ventadour  
75001 PARIS



## **5/ ATTRIBUTION ET REMISE DES PRIX :**

Ce jeu connaîtra cinq gagnants désignés par tirage au sort parmi le fichier de tous les participants au présent jeu.

Ce tirage au sort aura lieu par Huissier le 21 octobre 2016.

Chaque gagnant recevra un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il aura fournie dans le formulaire de participation, dans les 48 heures suivant le tirage au sort, lui confirmant, sa qualité de gagnant et les modalités pour bénéficier de son lot.

Il appartient par conséquent aux participants de fournir une adresse email valide, l'organisateur ne pouvant être tenu responsable de la non-réception de l'email de confirmation.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 48 heures à compter de l'envoi de l'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

L'organisateur s'engage à expédier à ses frais en France métropolitaine (Corse incluse) le lot gagné, à l'adresse postale communiquée par le gagnant, dans un délai de 3 semaines à compter de la réponse d'avis de gain du gagnant.

Sans préjudice de toute action judiciaire, l'organisateur n'est pas tenu de faire parvenir un quelconque lot au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas communiqué correctement ses coordonnées, s'il a manifestement et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne s'est pas conformé au règlement du jeu.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués qu'aux seuls participants bénéficiaires.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation quelle qu'elle soit, ni à la remise de leur contrevalet en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

Il est entendu toutefois que, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, celui-ci se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés d'autres lots d'une valeur unitaire commerciale équivalente.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots gagnés, voire de leur négoce par les gagnants.

## **6/ GRATUITE DE LA PARTICIPATION :**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est expressément convenu qu'aucun remboursement du temps de connexion pour la participation au présent jeu ne sera proposé. Ces internautes étant déjà titulaires d'un abonnement aux services d'un fournisseur d'accès, pour leur usage Internet en général, la participation ne leur occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

## **7/ RESPONSABILITE ET DROITS DE L'ORGANISATEUR :**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'un préjudice de quelque nature (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un internaute au jeu-concours. La participation de l'internaute vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Brigitte PEVERI-MARIONNEAU  
Huissier de Justice  
8, rue de Ventadour  
75001 PARIS



L'organisateur se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leur lot.

**Droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu :**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (fraude informatique, virus, etc...), ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, etc...), ou, si les circonstances l'exigent, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé.

L'organisateur se réserve la possibilité de suspendre le jeu s'il estime qu'il n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants au jeu-concours intitulé « on gagne une heure ».

**Droit d'exclusion :**

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout internaute qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

**8/ DEPOT DU REGLEMENT :**

Le présent règlement est déposé chez Maître Brigitte PEVERI-MARIONNEAU, Huissier de justice demeurant à Paris 75001, 8 rue de Ventadour.

Ce règlement peut être consulté à tout moment à partir du site du jeu [www.ongagneuneheure.com](http://www.ongagneuneheure.com) pendant toute la durée du Jeu.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite, envoyée à l'adresse de l'organisateur :

Monsieur Franck MAURY  
« Jeu : On gagne une heure »  
242 boulevard Voltaire.  
75011 PARIS,

Sur simple demande à l'adresse précitée, le timbre concernant la demande de règlement sera remboursé sur la base du tarif d'acheminement à vitesse réduite en vigueur, à raison d'une seule demande de remboursement par foyer (même nom et même adresse).

**9/ INFORMATIONS NOMINATIVES :**

[www.ongagneuneheure.com](http://www.ongagneuneheure.com) traite les données personnelles collectées pour les besoins de la gestion des demandes de participation effectuées sur le site, des livraisons des primes, des communications emails tout au long de la campagne et de la révélation qui aura lieu le 21 octobre 2016.

En aucun cas, les données collectées ne seront communiquées à un tiers, échangées ou vendues.

[Ongagneuneheure.com](http://Ongagneuneheure.com) a été construit dans le respect des lois françaises sur la protection de la vie privée. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, ils peuvent adresser leur demande à [contact@ongagneuneheure.com](mailto:contact@ongagneuneheure.com)

Brigitte PEVERI-MARIONNEAU  
Huissier de Justice  
8, rue de Ventadour  
75001 PARIS



En aucun cas, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liées à ces données.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

#### **10/ ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet.

Le participant certifie ainsi satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au jeu-concours, en respectant les dispositions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt chez Maître Brigitte PEVERI-MARIONNEAU – Huissier de Justice – 8 rue de Ventadour – 75001 PARIS, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu-concours.

#### **11/ INFORMATIONS :**

Il est convenu que, sauf dans les cas d'erreurs manifestes, les données contenues dans les systèmes d'information de l'organisateur ont la force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

#### **12/ DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

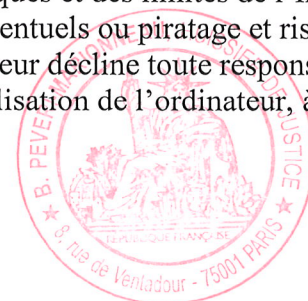
#### **13/ LITIGES :**

Le jeu-concours intitulé « on gagne une heure » est soumis à la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Paris.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'Organisateur décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès

Brigitte PEVERI-MARIONNEAU  
Huissier de Justice  
8, rue de Ventadour  
75001 PARIS



à Internet ou au site [www.ongagneuneheure.com](http://www.ongagneuneheure.com) , à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques.

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au jeu. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au jeu. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par l'Organisateur à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à l'Organisateur.

L'Organisateur informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite à son insu par des tiers, il ne saurait être tenu pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

**ET DE TOUT CE QUI PRECEDE, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE DEPOT DU REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « ON GAGNE UNE HEURE » POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

A red circular stamp of a notary public, Brigitte Peveri-Marionneau, Huissier de Justice. The stamp contains the text "B. PEVERI-MARIONNEAU, HUISSIER DE JUSTICE" and "8, rue de Ventadour 75001 PARIS". A black ink signature is written over the stamp.